

Cadre de gouvernance de DGAG

5 mai 2023

La gouvernance vise à établir les rôles et responsabilités au sein de l'organisation pour en assurer une direction efficace, alignée sur la réalisation de sa mission, de sa vision et de ses objectifs stratégiques, et ce, dans le respect de ses valeurs. Elle implique de superviser les activités, de diriger l'organisation et de gérer adéquatement ses risques.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et ses filiales d'assurance (DGAG) se sont dotées d'une gouvernance efficace et efficiente fondée sur une culture d'entreprise forte qui prend en compte ses intérêts à long terme et ceux de ses clients, de même que la réalisation de sa mission tout en respectant ses valeurs organisationnelles.

Le conseil d'administration de DGAG est responsable de la mise en place et de l'évaluation du cadre de gouvernance de l'entreprise. Ce cadre s'articule par l'entremise de plusieurs dispositifs pour lesquels le conseil exerce certaines responsabilités.

La *Politique de gouvernance* de DGAG, adoptée par le conseil d'administration, constitue un élément clé du cadre de gouvernance qui comporte des encadrements, des dispositifs de gouvernance, des mécanismes de reddition de comptes et une vérification indépendante qui tiennent compte des encadrements législatifs et réglementaires applicables à DGAG, et particulièrement les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) et du Bureau du surintendant des institutions financières. Elle établit clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants dans un contexte de gouvernance.

Rôles et responsabilités du conseil

Le conseil d'administration approuve la planification stratégique et financière de DGAG et doit s'assurer que le cadre de gouvernance permette l'atteinte des objectifs stratégiques établis. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil veille notamment à la conformité des opérations de DGAG avec les exigences légales et réglementaires et s'assure de l'existence, de la nomination et de la relève des fonctions de supervision indépendantes. Il voit à la mise en place d'une supervision indépendante, efficace et continue des activités lui permettant de valider le fonctionnement des mécanismes de contrôle et la fiabilité des rapports produits de même que les résultats financiers annoncés par l'entreprise. Le conseil adopte également des encadrements et des positionnements afin d'assurer la gestion des ressources humaines, notamment en matière de rémunération, et s'assure de l'existence d'un plan de relève des gestionnaires de DGAG.

De plus, le conseil d'administration a adopté des politiques sur la gestion des risques. Dans ce contexte, notamment, il approuve les niveaux de tolérance et les limites fixées selon l'appétit pour le risque de l'entreprise et s'assure de leur respect. Il voit également à l'adoption d'une politique sur la conformité établissant un cadre de gestion permettant d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer et de faire le suivi des risques de non-conformité.

Le conseil d'administration supervise également la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et de mécanismes de reddition de comptes appropriés. Dans le cadre de son mandat, il examine et approuve les mandats et la portée des activités des fonctions de contrôle interne et des auditeurs externes.

Le conseil d'administration de DGAG est composé des membres suivants :

Membres de conseils d'administration du réseau des caisses Desjardins

- Louis Babineau
- Paula Bernardino
- Francine Côté
- Pierre Couillard
- Valérie Doré
- Clarence Turgeon

Administrateurs externes

- Sonia Corriveau
- Loïc Guyot¹
- Alex Johnston
- Bernard Morency
- Louise Poirier-Landry
- Julien Ponce

Employés Desjardins

- Valérie Lavoie²

Comités du conseil

Le conseil met sur pied les comités nécessaires pour répondre aux exigences légales et pour le soutenir dans ses responsabilités; il en détermine les mandats et les révise, en nomme les membres et obtient de leur président respectif des rapports périodiques. Il s'est doté des mécanismes requis pour assurer l'indépendance de ses membres et procéder à son évaluation, à celle de ses comités et à celle des administrateurs et des membres des comités. Il existe quatre comités du conseil.

Comité d'audit et de gestion des risques

Le comité d'audit et de gestion des risques est responsable de l'examen des résultats financiers de DGAG, et en recommande l'approbation au conseil. Il s'assure également que la haute direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de la détection de la fraude et de la conformité. Il est responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur indépendant, s'assure de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité et appuie le conseil dans son rôle d'orientation, de planification et de surveillance en matière de gestion des risques. Il est également responsable du contrôle de l'indépendance des fonctions de supervision.

¹ Représentant du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A., actionnaire minoritaire et détenteur d'actions privilégiées de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

² M^{me} Valérie Lavoie est membre des conseils d'administration des filiales d'assurance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., mais elle n'est pas membre du conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

Ce comité est composé de cinq administrateurs et d'un observateur membre du conseil :

- Clarence Turgeon, président
- Sonia Corriveau
- Francine Côté
- Loïc Guyot
- Bernard Morency, observateur

Comité d'éthique et de révision

Le comité d'éthique et de révision recommande l'approbation de certaines politiques à caractère éthique au conseil et est responsable de l'examen des transactions entre parties liées. Il recommande au conseil l'approbation du *Code de déontologie Desjardins* ainsi que des modifications qui y sont apportées, s'assure que les règles d'éthique et de déontologie sont respectées et qu'il existe des politiques et pratiques en permettant la diffusion et le respect. Il veille également à ce que DGAG suive de saines pratiques commerciales.

Ce comité est composé de quatre administrateurs :

- Pierre Couillard, président
- Paula Bernardino
- Valérie Doré
- Alex Johnston

Comité exécutif

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs du conseil pour l'administration des affaires de DGAG, à l'exception de ceux qui, en vertu des lois applicables, doivent être exercés par le conseil et de ceux que le conseil se réserve expressément. Il est notamment responsable d'évaluer la mise en place des mécanismes requis pour assurer une gouvernance efficace et efficiente et de recommander au conseil de DGAG les mesures nécessaires à l'exécution de ce mandat.

Ce comité est composé de quatre administrateurs :

- Louis Babineau, président
- Pierre Couillard
- Alex Johnston

Comité de placements

Le comité de placements recommande l'approbation des politiques de placements au conseil. Il est responsable de l'examen et de l'approbation de la cible d'allocation stratégique des actifs de DGAG. Il s'assure que celle-ci respecte les politiques de placements en vigueur, de même que les lois, règlements et lignes directrices applicables. Il examine la composition, la qualité et la performance des portefeuilles en utilisant des indices reconnus et pertinents.

Ce comité est composé de quatre administrateurs et d'un observateur membre du conseil :

- Bernard Morency, président
- Valérie Lavoie
- Louise Poirier-Landry
- Julien Ponce
- Clarence Turgeon, observateur

Rôles et responsabilités de la haute direction

La haute direction exerce l'ensemble des fonctions liées à la gestion et au bon fonctionnement de DGAG d'une manière cohérente avec les stratégies, l'appétit et les niveaux de tolérance aux risques et les différentes politiques approuvées par le conseil. Elle planifie, dirige et contrôle les activités de DGAG, élabore les stratégies, les plans d'affaires, les objectifs opérationnels, la structure organisationnelle et les mesures de contrôle et veille à l'atteinte des orientations et objectifs stratégiques approuvés par le conseil.

La haute direction de DGAG est composée des membres suivants :

- Guy Cormier³
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et Chef de la direction de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- Valérie Lavoie
Présidente et chef de l'exploitation de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.,
Chef de la direction des filiales d'assurance de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et
Vice-présidente Actuariat, Analytique et Souscription par intérim
- François Blais
Vice-président Croissance et Performance
- Aïsha Fournier-Diallo
Directrice principale Affaires juridiques, Assurance de dommages et Secrétaire corporatif
- Manon Débigaré
Chef de la gestion des risques, Assurance de dommages
- Stéphanie Fournier
Vice-présidente Parcours membres et clients omnicanal
- Myriam Gagné
Directrice principale Ressources humaines
- David Gagné
Vice-président Technologies, Assurance de dommages
- Kareen Gaudreault
Vice-présidente Relations membres-clients
- Benaaz Irani
Vice-présidente Desjardins Agent Network
- Pierre-Alexandre Jalbert
Vice-président Modernisation des systèmes et Transformation

³ M. Guy Cormier est membre de la haute direction de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., mais il n'est pas membre de la haute direction des filiales d'assurance de cette société.

- Matthieu Jasmin
Actuaire désigné par intérim
- Jocelyn Laflamme
Vice-président Stratégie, Transformation numérique et Excellence opérationnelle
- Michel Martineau
Vice-président Indemnisation
- Sylvain Messier
Chef de la direction financière et Vice-président Finances et Actuariat corporatif
- Mylène Sabourin
Chef de la conformité
- Surender Sekhon
Vice-présidente Assurance des entreprises
- Steeve Talbot
Auditeur interne

Efficacité, compétence et indépendance

Une évaluation de l'efficacité du conseil d'administration est réalisée périodiquement par les membres du conseil au moyen d'un formulaire d'évaluation. Une analyse des résultats permet ensuite de cerner les actions à prendre afin d'améliorer l'efficacité du conseil d'administration. Une évaluation de l'efficacité des comités du conseil est également réalisée.

Une grille d'autoévaluation des connaissances des membres du conseil d'administration est également complétée périodiquement par les administrateurs pour répondre plus particulièrement aux exigences de l'Autorité en matière de probité et de compétence décrites à la *Ligne directrice sur la gouvernance*. Elle contribue à optimiser l'efficacité des modes de fonctionnement du conseil et à reconnaître les aptitudes et l'expertise collectives des administrateurs. Les résultats sont compilés et analysés afin de répondre aux besoins de perfectionnement des membres du conseil.

Des programmes d'accueil et de formation continue sont mis en place afin d'informer les administrateurs de leurs devoirs et responsabilités envers DGAG. D'une part, tout nouvel administrateur bénéficie d'une séance d'accueil et d'intégration comportant un programme de formation dont les principaux éléments sont, notamment, la structure de DGAG, la gouvernance, le marché de l'assurance de dommages, la planification stratégique de DGAG, les aspects financiers propres à l'assurance de dommages et la gestion des risques. Les nouveaux administrateurs ont également accès à des documents de référence traitant, entre autres, de DGAG, de ses politiques et des mandats du conseil d'administration et de ses comités.

D'autre part, l'ensemble des administrateurs bénéficient d'un programme de formation continue adapté à leurs besoins spécifiques et à l'évolution de certains aspects de l'entreprise tels la gestion des risques ou la tarification.

Par sa *Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et autres composantes*, le conseil d'administration s'est doté de principes visant à s'assurer que les critères de sélection des administrateurs respectent la vision et les valeurs du Mouvement, notamment en matière d'intégrité et de diversité, et que les administrateurs d'un même conseil d'administration détiennent collectivement les expertises requises pour le bon déroulement de ses activités, en plus d'avoir le profil collectif attendu des autorités réglementaires. Quant aux hauts dirigeants, leur nomination est précédée d'une vérification de

leur qualification, notamment en ce qui a trait à leurs études, titres professionnels et historique professionnel.

Le conseil d'administration a adopté le *Code de déontologie Desjardins* applicable à tous les employés, administrateurs et dirigeants de DGAG, en plus d'une *Directive sur la gestion des conflits d'intérêts*, laquelle établit un cadre afin de prévenir, d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de déclarer les situations de conflits d'intérêts susceptibles de survenir. Une évaluation initiale et périodique de l'intégrité des membres du conseil et de la haute direction est finalement prévue, selon les modalités prévues dans les politiques adoptées par le conseil.

Rémunération

Le conseil d'administration a adopté une *Politique de rémunération des administrateurs*, laquelle prévoit des critères visant à assurer le caractère équitable de la rémunération versée et évacuer le risque que celle-ci devienne un facteur d'influence dans les prises de décision. Une politique dictant les règles de rémunération des hauts dirigeants, des titulaires de fonctions de supervision et de fonctions clés dans la prise de risques a également été adoptée par le conseil d'administration de DGAG.

Pour plus d'informations sur la gouvernance de DGAG ainsi que sur les faits saillants de l'organisation, nous vous invitons à consulter le [Rapport annuel du Mouvement Desjardins](#).